



# BRUXELLES, UN FUTUR INDUSTRIEL À RÉINVENTER

Réalités, défis et perspectives



**FGTB-ABVV**  
Bruxelles-Brussel



## **Éditrice Responsable**

Florence LEPOIVRE

## **Avec la collaboration de**

Mateo Robberecht, Samuel Droolans,  
Eric Buysens, Florence Lepoivre et du  
service Action et Communication de la  
FGTB Bruxelles.

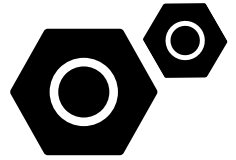
# TABLE DES MATIÈRES

<b>01. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>02. Cadrage et méthodologie : comment définir l'activité industrielle ?</b>	<b>9</b>
2.1. Définition	13
<b>03. État des lieux de l'industrie à Bruxelles</b>	<b>19</b>
3.1. Caractéristiques de l'emploi industriel à Bruxelles	22
3.2. Valeur ajoutée	26
3.3. Localisation de l'activité industrielle à Bruxelles	28
3.4. Superficie	30
3.5. Vacance immobilière	31
<b>04. La désindustrialisation : causes et constats</b>	<b>33</b>
4.1. Quels sont les freins spécifiques au maintien et au développement de l'activité industrielle en région bruxelloise ?	35
A - Le manque de terrains disponibles	35
B - Les contraintes d'exploitation et nuisances	36
C - La situation réglementaire	36
D - La mobilité	37

<b>05. Revendications régionales pour l'industrie</b>	<b>39</b>
5.1. Développer une véritable politique industrielle à Bruxelles	39
5.2. Sauvegarder et développer les espaces industriels	40
5.3. Faire de la mobilité une priorité	41
5.4. Développer la formation et la qualification	42
5.5. Objectiver et développer les secteurs d'activité participant au développement local de Bruxelles	43
A - L'agroalimentaire	44
B - Le recyclage	45
<b>CONCLUSION</b>	<b>49</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>52</b>



# 01



# 01. INTRODUCTION

C'est désormais officiel : Audi Brussels, l'un des derniers grands sites industriels Bruxellois, ferme ses portes en février 2025. Il laisse derrière lui près de 3.000 emplois directs, environ 500 emplois dans des entreprises de sous-traitance présentes sur le site et travaillant directement pour Audi, 3.000 emplois indirects liés à l'assemblage automobile ainsi que 54 hectares dédiés à l'activité industrielle.

La région perd ainsi directement 20% de son emploi manufacturier.

Pourtant, il y a encore quelques décennies, Bruxelles était le plus grand bassin industriel du royaume : à la fin des années 60, la région bruxelloise comptait environ 160.000 emplois industriels. En y ajoutant l'arrondissement de Hal-Vilvorde, ce chiffre atteignait les 220.000, dépassant ainsi largement Anvers (150.000) ainsi que les bassins sidérurgiques et charbonniers wallons comme Liège (100.000) et Charleroi (70.000) (Actiris, 2024 ; Vandermotten, 2009).

Localisée dans un tissu urbain dense, l'industrie bruxelloise s'est spécialisée dans des secteurs tels que la pharmacie, le cuir, l'imprimerie, l'édition, l'automobile, ou encore la construction électrique (Actiris, 2024). L'industrie Bruxelloise comptait d'importantes entreprises internationales comme Volkswagen, Philip Morris ou encore Côte d'Or.

C'est à partir des années 1960 que, comme la plupart des grandes villes européennes, Bruxelles subit les effets de la désindustrialisation. Les entreprises relocalisent peu à peu leur production à l'étranger ou dans des zonings industriels modernes situés en périphérie des grands pôles urbains, comme Vilvorde ou Hal (d'Assenza-David, 2021).

Parallèlement, une hausse significative de la productivité industrielle fragilise l'emploi dans ce secteur. Ces dynamiques de relocalisation et de transformation de l'emploi industriel amorcent le déclin de l'industrie à Bruxelles, entraînant des vagues successives de licenciements collectifs et de nombreux conflits sociaux (Vandewattyne 2015).

Pour la FGTB Bruxelles, la question industrielle est un enjeu majeur pour l'avenir de la Région bruxelloise. Elle doit être envisagée sous plusieurs angles : les enjeux environnementaux, la résilience face aux changements climatiques, la remise en question de nos modes de consommation et l'adaptation du marché du travail à la structure de la main-d'œuvre.

Poser une réflexion sur la place de l'industrie en ville ne signifie pas pour autant s'insérer dans l'idéologie capitaliste et productiviste. Bien au contraire, à travers ce document, la FGTB Bruxelles souhaite mettre en avant une vision de l'industrie par le prisme d'un développement économique local et circulaire au bénéfice de la ville et de ses habitants.









02

## 02. CADRAGE ET MÉTHODOLOGIE : COMMENT DÉFINIR L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ?

En premier lieu, il nous semble essentiel de se pencher sur un cadrage relativement clair et précis de ce que l'on entend, ou pas, par industriel. Quels seraient les critères à prendre en compte ? Est-ce que l'on étudie le type de biens produits ? Le secteur d'activité ? La massification et la standardisation de la production ? La spécialisation de l'espace de travail ou encore la segmentation et la mécanisation des tâches ? (Caliste et Al, 2022).

Comme nous allons le développer dans ce chapitre, formuler une définition de l'industrie n'est pas une tâche aisée. Il importe de trouver un cadrage qui n'est pas uniquement cantonné aux activités productives de transformation de biens au sens strict du terme, au statut du contrat de travail, ni selon la distinction du travail « manuel » et « intellectuel ».

Au regard du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), un document réglementaire fondamental à Bruxelles, les activités industrielles sont des « Activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles



ou sur l'exploitation de sources d'énergie ». Les zones d'industries urbaines sont prescrites comme des zones affectées aux activités productives, activités logistiques, activités de recyclage et de collecte de déchets et, selon l'entrée en vigueur d'un plan particulier du sol (PPAS), ces zones peuvent également accueillir du commerce de gros et des services intégrés aux entreprises.

Le PRAS définit les activités productives en tant que « activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels [...] sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire ».

En incluant les activités accessoires à la définition et en liant les biens immatériels à la notion de production, le PRAS propose un cadrage relativement large qui ne trace pas de limites nettes entre les activités tertiaires, de bureaux et les activités productives matérielles. Des espaces de showrooms, de bureaux, des studios de cinéma ou des laboratoires de recherche sont par exemple repris en tant qu'activités productives. Leur développement dans les zones d'industries urbaines est ainsi rendu possible par le PRAS.

Cet aspect pose question puisqu'à Bruxelles, la présence de nombreux sièges sociaux pèse de façon importante dans le poids de l'industrie en termes de valeur ajoutée mais pas uniquement. Dans les secteurs industriels, de nombreux emplois sont occupés par des activités de recherche et développement, de direction et de commercialisation (Actiris, 2024).

Formuler une définition de l'industrie n'est pas non plus un exercice neutre politiquement. Favoriser ou exclure un secteur d'activité de cette définition peut entraîner des répercussions importantes tant au niveau de l'aménagement du territoire que de l'économie urbaine.

Malgré ces limites, la définition que mobilise le PRAS reste intéressante. Elle s'ancre dans la réalité du tissu économique bruxellois et, du fait de son statut réglementaire, influence directement la délimitation et le développement de l'industrie (IEB, 2018).

Au-delà de la difficulté de différencier spatialement ce qui est industriel du reste de l'activité économique, on peut également observer que de nombreux emplois que l'on pourrait considérer comme « industriels » s'exercent en dehors des secteurs industriels classiques.

On pourrait par exemple évoquer des postes de maintenance dans les secteurs de la télécommunication, de la construction ou du commerce de gros - effectués sous les statuts d'ouvrier et de technicien.

En ce qui concerne la distinction historique entre le travail manuel et intellectuel, ces deux aspects du travail ne sont finalement jamais dissociables l'un de l'autre et ce, peu importe le secteur d'activité. La dimension manuelle ou intellectuelle des tâches est par nature, discutable.

Celle-ci est notamment négociée en commission paritaire en fonction des secteurs (Actiris, 2024). Les avancées technologiques et robotiques récentes ont drastiquement fait évoluer l'activité industrielle. Aujourd'hui, les travailleurs d'Audi Brussels sont pour la plupart extrêmement qualifiés. Il paraît bien délicat de trancher si leur travail relève davantage du manuel ou de l'intellectuel.

stevensrecycling.be, 2025



Dans un précédent plan industriel rédigé par la FGTB Bruxelles en 2016, l'industrie était définie selon les codes NACE.

Les codes NACE distinguent l'industrie classique en deux larges sous-groupes :

- **L'industrie extractive** : l'extraction et les opérations supplémentaires nécessaires à la commercialisation des minéraux trouvés à l'état naturel sous la forme solide, liquide ou gazeuse. Ce type d'activité est aujourd'hui très réduit à l'échelle régionale (79 travailleurs pour 3 établissements)(ONSS, 2022). Ce sous-groupe correspond au Code B selon les codes NACE<sup>1</sup>.
- **L'industrie manufacturière** : la transformation physique ou chimique de matériaux, substances ou composants en nouveaux produits, soit l'écrasante majorité de l'activité industrielle régionale. Ce sous-groupe correspond au Code C selon les codes NACE<sup>2</sup>.

Utiliser la définition d'industrie selon les codes NACE pose également certaines limites dans le contexte bruxellois.

Par exemple, la production de béton prêt à l'emploi, la construction de structures et les opérations de fabrication effectuées sur le site de construction sont apparentées, selon les codes NACE, à de l'activité industrielle alors qu'il existe une classification spécifique pour le secteur de la construction selon ces mêmes codes.

À l'inverse, l'entreprise Viangro, entreprise de distribution et de logistique de produits alimentaires, n'est pas comptabilisée dans les activités industrielles mais figure dans le code « commerce de gros ».

---

1 Extraction de houille et de lignite ; Extraction d'hydrocarbures ; Extraction de minerais métalliques ; Autres industries extractives ; Services de soutien aux industries extractives

2 Industries alimentaires ; Fabrication de boissons ; Fabrication de produits à base de tabac ; Fabrication de textiles ; Industrie de l'habillement ; Industrie du cuir et de la chaussure ; Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie ; Industrie du papier et du carton ; Imprimerie et reproduction d'enregistrements ; Cokéfaction et raffinage ; Industrie chimique ; Industrie pharmaceutique ; Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ; Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques ; Métallurgie ; Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements ; Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ; Fabrication d'équipements électriques ; Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. ; Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques ; Fabrication d'autres matériels de transport ; Fabrication de meubles ; Autres industries manufacturières ; Réparation et installation de machines et d'équipements



## // 2.1. DÉFINITION

Une définition arrêtée de ce qui est industriel et par conséquent, de ce qui ne l'est pas, est nécessaire, notamment lorsqu'il s'agit de mobiliser des données pour construire des indicateurs et étudier de manière précise une problématique. Pourtant, il paraît également pertinent de trouver une définition qui soit mouvante, hybride, qui permette d'appuyer et défendre le projet de ville et la vision politique que l'on souhaite proposer en tant que syndicat urbain.

Dans le cadre de cet exercice, nous mobiliserons donc deux définitions : la première servira à l'analyse statistique et la seconde nous permettra de développer notre vision politique et syndicale de l'activité industrielle.

Pour l'analyse et la mobilisation des données, nous définissons « industriel » par : les activités correspondant à la transformation (physique, chimique, manuelle ou autre) en vue de la fabrication de produits neufs, le traitement de produits usagés et à la fourniture de services à l'activité productive.

Cette définition s'inspire de la définition de « procédé industriel » selon les Codes NACE. Elle a comme objectif de différencier la production immatérielle et matérielle et de limiter notre champ d'étude aux codes NACE : B, C, D, E à savoir : l'industrie extractive, l'industrie manufacturière, la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air

conditionné, la production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution.

En dehors des codes NACE industriels classiques (B ET C), les codes allant de D à H<sup>3</sup> comportent certaines branches d'activité de moindre envergure qui s'apparentent, parfois, à notre vision de l'industrie. Notamment : le commerce de gros de produits agricoles et alimentaires ; la production d'électricité ; le traitement et l'élimination des déchets ; l'entreposage ; la réparation de véhicules automobiles ou encore la construction de voies ferrées. Pour autant, ils appartiennent à des secteurs qui, selon les codes NACE, pèsent lourd dans l'économie bruxelloise et qui se différencient des tendances socio-économiques des secteurs industriels bruxellois historiques.

La construction (code F - 12.000 emplois), le commerce de gros et de détail (code G – 54.000 emplois) et le transport et l'entreposage (code H – 33.400 emplois) sont des secteurs qui concernent un large et vaste panel d'activités qui s'éloignent pour beaucoup de l'activité industrielle (le transport de personnes ou la production immobilière par exemple). Les inclure tels quels dans notre définition et dans la mobilisation de données statistiques fausserait et effacerait en grande partie les réalités socio-économiques et les spécificités des secteurs d'activité industrielle bruxelloise.

Nous avons donc décidé de limiter l'ajout uniquement des codes D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) et E (Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution) à notre définition « statistique ».

Ce sont des secteurs plus petits, qui recouvrent un panel d'activités plus réduit et qui sont difficilement dissociables de l'activité industrielle. Malgré tout, l'incorporation de la gestion de l'eau et des déchets dans notre définition, comme nous le verrons plus tard, aura une influence certaine sur quelques chiffres (la structure de l'emploi industriel notamment).

---

3 D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; E : Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution ; F : Construction ; G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; H : Transports et entreposage

L'ensemble des documents iconographiques et toutes les données provenant de l'ONSS correspondent à cette définition de l'industrie (Code NACE B,C,D,E). Il s'agit des données du deuxième trimestre de l'année en question (principalement 2022). D'autres sources sont parfois utilisées (perspective.brussels, Inter-Environnement Bruxelles (IEB), Actiris, ...) avec donc un autre cadrage que le nôtre. Ces sources concernent principalement l'industrie manufacturière au sens strict. La mobilisation de ces données reste cependant tout à fait pertinente et intéressante dans l'intérêt de notre démarche.

### **En ce qui concerne notre définition « hybride » :**

Dans cette définition, nous rassemblons l'ensemble des secteurs industriels « classiques », ceux de la définition statistique ainsi que certaines activités que nous avons précédemment évoquées. Notre approche demande d'observer l'activité industrielle selon une échelle plus fine que celles des codes NACE.

Ainsi le recyclage, certaines formes de commerce de gros, la logistique, l'entreposage, ou encore l'agroalimentaire sont des secteurs qui combinent des activités de logistique, de transformation, de commercialisation qui évoluent en marge de ce que l'on considère généralement comme de l'industrie. Pourtant, ces activités sont essentielles au développement des activités productives et au bon fonctionnement de la ville.

Elles s'insèrent complètement dans l'activité manufacturière et le circuit productif. Ces activités concentrent par ailleurs une main-d'œuvre souvent peu qualifiée, ouvrière et régionale et s'ancrent pleinement dans les réflexions liées au développement local de la ville, à la circularité et à la réduction de notre empreinte écologique.

Nous souhaitons garantir le maintien et le développement de ces activités dans la région. Ce sont des secteurs à protéger et à développer au regard de ce qu'ils apportent à l'économie et aux habitants de Bruxelles mais pas uniquement.

Ces secteurs, comme l'industrie au sens strict, subissent les effets de la mise en concurrence et de la pression d'autres fonctions urbaines tels que le logement ou les bureaux. Ces activités économiques et





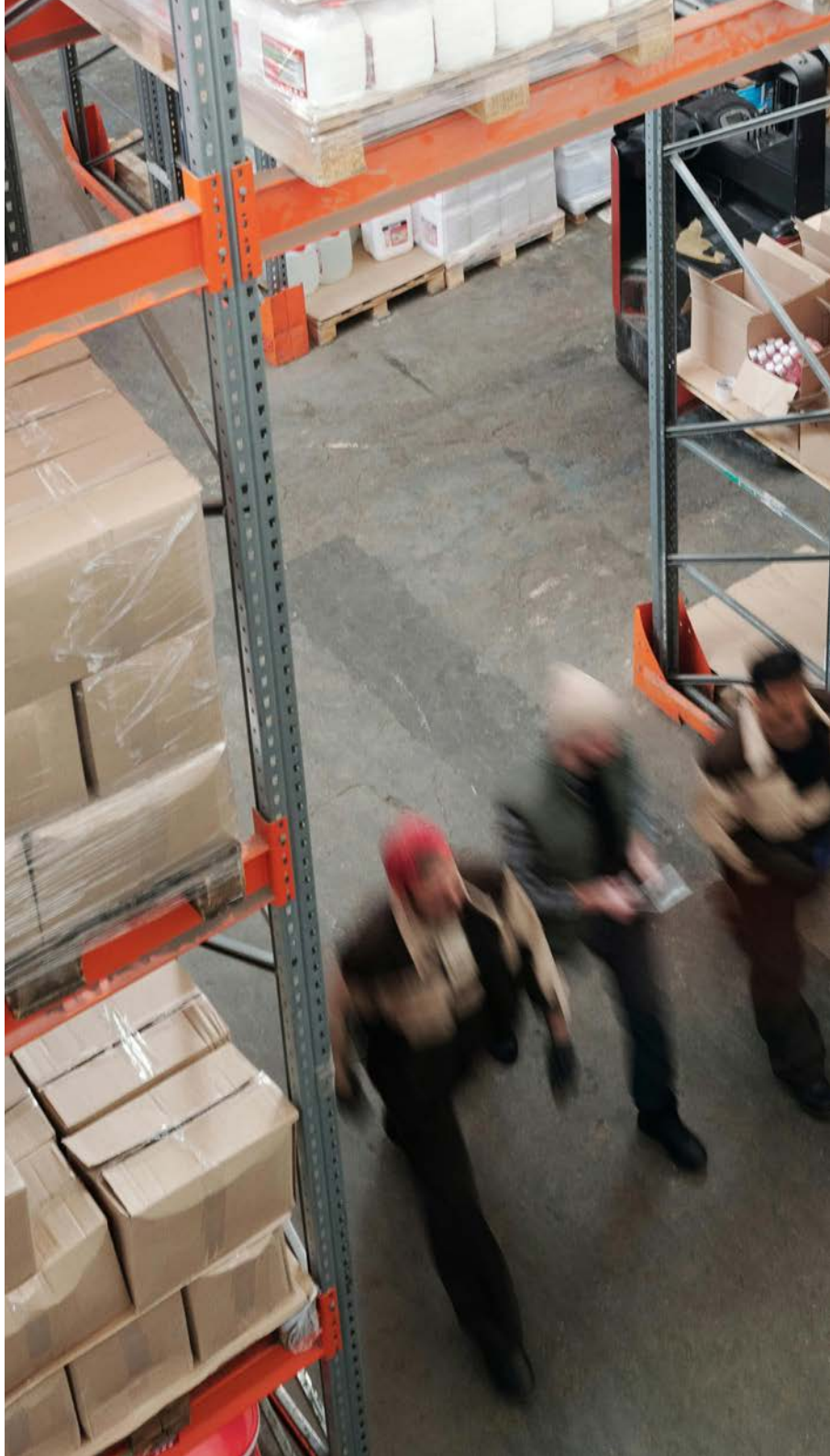
productives ont pour nous une place dans les espaces industriels urbains.

Cependant, nous estimons qu'il est nécessaire de conditionner le développement de ces secteurs à certains critères. Par exemple, le secteur de la logistique, vital au bon fonctionnement de l'industrie, ne correspond pas toujours à la vision de ville que nous souhaitons défendre.

En effet, ce type d'activité engendre souvent une faible densité d'emplois par hectare. Nous défendons le développement de ce type d'activité sur des espaces industriels à condition de respecter une densité d'emploi par hectare suffisante.

Ces activités doivent aussi apporter une véritable plus-value économique ou sociale, dans le sens du développement local, pour Bruxelles. À cet égard, nous prônons les mêmes critères que citydev. brussels, à savoir 50 personnes minimum par hectare.

Porter une réflexion sur un développement économique local pour la région, conçu par et pour ses habitants, justifie pleinement l'intégration, dans notre définition, de secteurs qui évoluent en marge de ce que l'on considère historiquement comme industriel.





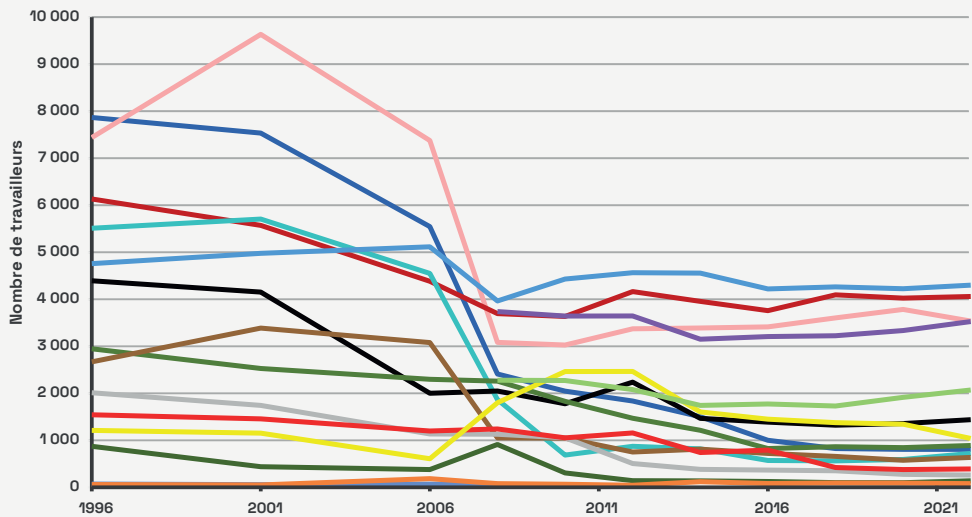
# DEB

# 03. ÉTAT DES LIEUX DE L'INDUSTRIE À BRUXELLES

La désindustrialisation de la région bruxelloise s'est enclenchée à la fin des années 1960. La région est alors passée de 160.000 emplois industriels à 47.500 en 1996. Aujourd'hui, presque 30 ans plus tard, ce chiffre est d'environ 23.000 (ONSS, 2022).



## Nombre de travailleurs par secteur entre 1996 et 2022 à Bruxelles



FGTB Bruxelles, 2024 source : ONSS, 2022

- Industrie de bois, du papier et imprimerie
- Industries alimentaires, boissons, tabac
- Prod & distri d'élec, gaz, vapeur et air co
- Fabrication de machines et équipements
- Industrie textile
- Autres
- Cokéfaction et raffinage
- Industrie pharmaceutique
- Fabrication de matériels de transport
- Industrie chimique
- Métallurgie
- Fabrication d'équipements électriques
- Fabrication de produits minéraux non métalliques
- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- Industries extractives
- Gestion des eaux, des eaux usées et des déchets

Ce graphique permet d'observer le recul de l'emploi de tous les secteurs industriels confondus depuis la fin des années 1990. L'industrie chimique est notamment passée de 5.500 emplois en 1996 à 700 aujourd'hui, l'industrie du bois, du papier et de l'impression rassemblait 7.800 emplois en 1996 contre 800 actuellement, tandis que la fabrication de matériels de transport cumulait 9.500 emplois en 2001 contre 3.500 aujourd'hui. Seules l'industrie pharmaceutique, la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur, d'air conditionné et la gestion des eaux et des déchets ont maintenu un volume d'emploi relativement stable dans le temps : on compte une perte en moyenne de 10% depuis 1996 pour ces secteurs<sup>4</sup>. (ONSS 2022).

<sup>4</sup> Voir tableau en annexe : nombre de travailleurs par secteurs industriels à Bruxelles entre 1996 et 2022

## Nombre d'emplois par secteur d'activité à Bruxelles



FGTB Bruxelles, 2024 source : ONSS, 2022

En 2024, les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois industriels sont la production et distribution d'électricité de gaz, de vapeur et d'air conditionné (4.300 travailleurs), l'agroalimentaire (4.000 travailleurs), la fabrication de matériel de transport (3.500 travailleurs - principalement Audi), la gestion des eaux et des déchets (3.500 travailleurs), l'industrie pharmaceutique (2.100 travailleurs) et enfin la métallurgie (1.450 travailleurs). Le reste de l'emploi industriel est éclaté dans de nombreux secteurs d'activité regroupant chacun quelques centaines d'emplois.

## // 3.1. Caractéristiques de l'emploi industriel à Bruxelles

L'industrie est un secteur d'activité principalement masculin : 73 % des emplois sont occupés par des hommes. Ce constat varie cependant en fonction du statut. En effet, pour les postes d'ouvriers, 13 % sont occupés par des femmes, alors que chez les employés, les femmes occupent 36 % des emplois. (ONSS 2022).

Les emplois industriels proviennent en grande majorité du secteur privé, avec seulement 13,2 % issus du secteur public. Parmi ces derniers, la quasi-totalité est liée à la gestion des eaux, des eaux usées et des déchets (principalement Vivaqua). Si l'on exclut ce secteur d'activité de nos calculs, seuls 2,5% des emplois industriels bruxellois proviennent du secteur public (ONSS 2022).

Les travailleurs actifs dans les secteurs industriels sont à 60% des navetteurs issus des deux autres régions du pays (GHODBANE et AI, 2024). La mobilité interrégionale est donc un enjeu qui compte et qui doit nous mobiliser.

En région de Bruxelles-Capitale, les emplois industriels sont majoritairement occupés par des employés (57 %). La part de l'emploi ouvrier dans l'industrie est de 35 %. Il existe par ailleurs des variations importantes en fonction du type d'activité.

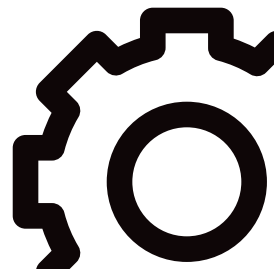


Par exemple, 58 % des travailleurs de l'industrie agroalimentaire sont des ouvriers. À l'inverse, seuls 13 % des emplois sont prestés sous un contrat d'ouvrier dans le secteur pharmaceutique. Enfin, 8 % des emplois sont occupés par des fonctionnaires, ici encore, presque uniquement dans le secteur de la gestion des eaux, des eaux usées et des déchets (ONSS 2022).

En 2021, l'industrie bruxelloise était composée de 69 % de travailleuses et travailleurs hautement qualifiés, 16,9 % moyennement qualifiés et 14 % faiblement qualifiés (Actiris, 2023). À titre de comparaison, la part de la population active faiblement qualifiée dans l'industrie est relativement faible par rapport à d'autres secteurs d'activité. Dans la construction, par exemple, elle atteint 35 % ; dans les services administratifs et de soutien (secteurs du nettoyage, entretien, etc.) ; elle est de 35,5 %. Dans le secteur de l'HoReCa, ce chiffre s'élève à 31 %, similaire à celui du secteur des transports et de l'entreposage (Actiris, 2023). Les services administratifs et de soutien (nettoyage par exemple) occupent près de 40.000 emplois ouvriers en 2021, soit un tiers des emplois ouvriers de la région (Actiris, 2024).

Parallèlement au phénomène de désindustrialisation, l'industrie bruxelloise a donc connu une augmentation du niveau de qualification de ses travailleuses et de ses travailleurs. Cette croissance du niveau de qualification et la part importante du statut d'employé s'expliquent en partie par la réorganisation de l'activité industrielle (IEB, 2018).

Nous l'avons déjà évoqué, beaucoup d'emplois dans les secteurs industriels sont dédiés à des activités de bureau et de services, et captent une main d'œuvre très qualifiée. En plus de cette modification de la structure de l'emploi, on observe une forme de dualisation de l'emploi au sein des entreprises industrielles. Les fonctions ouvrières les moins qualifiées (celles qui ne peuvent pas être automatisées) sont le plus souvent exercées sous contrat intérimaire. Ainsi, les employeurs peuvent adapter ces contrats en fonction des fluctuations économiques. À l'échelle de la Belgique, la BNB estimait en 2012 que l'industrie belge employait à elle seule 46 % des ETP intérimaires.





Ces constats font écho aux déclarations du géographe Gilles Van Hamme : « C'était déjà vrai dans les années 90, mais garder l'industrie ou réindustrialiser ne va pas résoudre la question de l'emploi ou donner de l'emploi à des personnes peu qualifiées. Les vrais ouvriers à Bruxelles aujourd'hui, quel que soit leur statut, ce sont ceux qui travaillent dans l'HoReCa et dans les magasins. C'est ça la classe ouvrière aujourd'hui, et elle est moins protégée et moins syndiquée » (L'Écho, 2024)

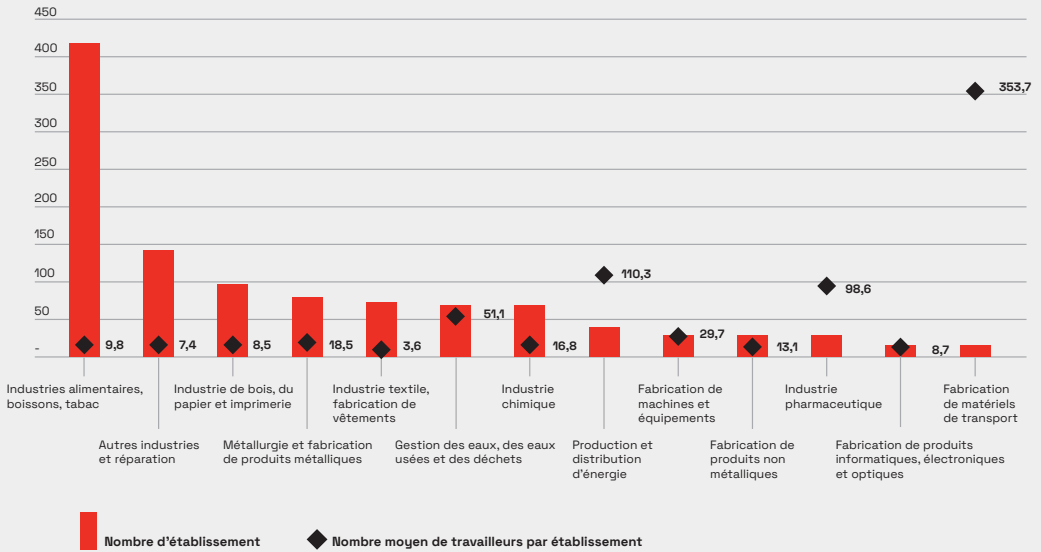
Ces différentes données permettent de tordre le cou à la vision encore largement partagée qui consiste à assimiler l'industrie bruxelloise au statut ouvrier et aux travailleurs peu qualifiés.

Avec de tels constats - qualification accrue de la main d'œuvre et diminution constante du nombre d'emplois existants - il paraît peu réaliste que l'industrie bruxelloise, sous sa forme actuelle, permette de rencontrer la demande structurelle d'emplois peu qualifiés à Bruxelles.

Par ailleurs, ce constat est à nuancer si l'on procède à une analyse plus fine par secteur. Par exemple, nous l'avons déjà vu, l'agroalimentaire se caractérise par une proportion importante d'ouvriers mais également d'emplois faiblement qualifiés : 41 % des salariés étaient sans niveau d'études supérieures en 2014 (IEB 2018).

Par exemple, les métiers en lien avec la transformation de la viande sont souvent peu mécanisables et relativement accessibles aux travailleurs peu qualifiés. Ce sont des métiers où la pratique professionnelle est concomitante avec l'apprentissage. L'industrie automobile se caractérise également par une forte proportion d'ouvriers, qui représentent 75 % de ses travailleurs (Actiris, 2024).

## Nombre d'établissements par secteur industriel à Bruxelles, 2022



FGTB Bruxelles, 2024 source : ONSS, 2022

Bruxelles compte environ un millier d'établissements industriels. L'industrie bruxelloise se caractérise par des entreprises de petite taille composées de quelques dizaines de travailleurs en moyenne. Les secteurs qui comptent le plus grand nombre d'établissements sont également ceux qui comptent les plus petites densités d'emplois. L'industrie pharmaceutique, la fabrication de matériel, la gestion des déchets et de l'eau, l'énergie et la fabrication d'équipements électriques sont les secteurs qui abritent la densité d'emploi par établissement la plus importante et qui sont également les plus gros pourvoyeurs d'emplois (ONSS, 2022).

En vingt ans, les établissements de plus de 100 travailleurs ont diminué de plus de 70%. Les plus petites structures, de moins de 10 travailleurs, se montrent un tout petit peu plus résilientes face à la désindustrialisation régionale. Celles-ci ont enregistré une diminution de 40% sur la même période (GHODBANE et AI, 2024). Le secteur agroalimentaire est le seul grand pourvoyeur d'emplois, caractérisé par un très grand nombre de petites entreprises employant en moyenne une dizaine de travailleurs.

## // 3.2. Valeur ajoutée

En termes de valeur ajoutée, l'industrie occupe une place marginale dans l'économie régionale. En 2022, l'industrie manufacturière ne représente que 2,8% de la valeur ajoutée totale de l'économie bruxelloise (IBSA,2022). À titre d'exemple, les activités financières et d'assurances représentent 18,6% de la valeur ajoutée, l'administration publique 13,6%, tandis que les services de l'information et de la communication contribuent à hauteur de 7,7% à la valeur ajoutée de la Région.

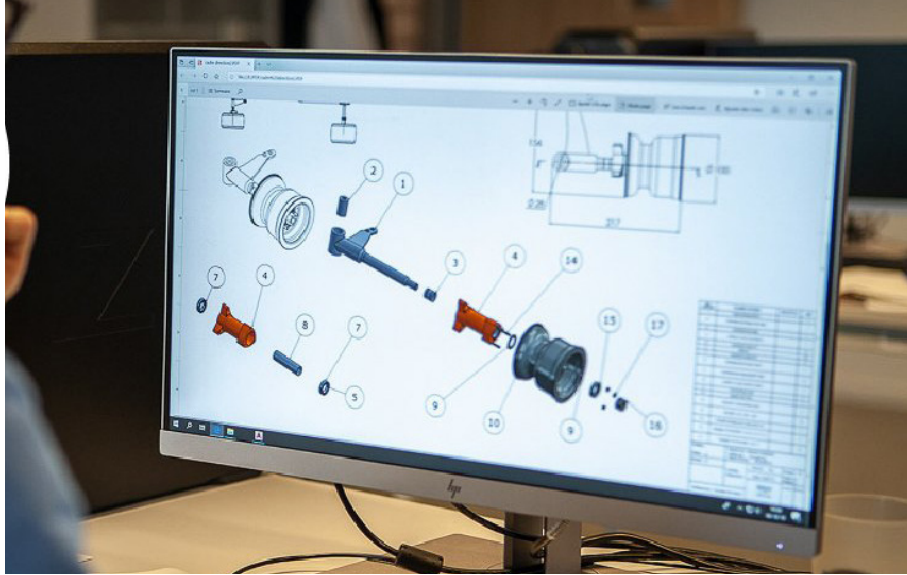
Sans surprise, notre ville-région se caractérise par une économie largement tertiariée. En effet, les 5 principaux secteurs générateurs de valeur ajoutée à Bruxelles appartiennent au secteur tertiaire, de service.

Cette tertiarisation de l'économie se marque également dans le secteur de l'industrie, où comme nous l'avons vu, une part importante d'emplois industriels sont des emplois de direction et de commercialisation (Actiris, 2024).

### Répartition des secteurs d'activités par rapport à la valeur ajoutée régionale en 2022

Activités financières et d'assurance	18,6 %
Administration publique	13,6 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11,0 %
Information et communication	7,7 %
Activités immobilières	7,1 %
Commerce de gros et de détail	7,0 %
Enseignement	6,2 %
Transport et entreposage	5,9 %
Activités de service administratif et de soutien	4,8 %
Santé humaine et action sociale	4,7 %
Industrie manufacturière	2,8 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,5 %
Autres	10,5 %

Secteur et division selon NACE-BEL (2008), IBSA 2022



Depuis des années, le poids de l'industrie dans l'activité économique de la région ne fait que diminuer. En 1995, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière représentait encore 7,4 % du total bruxellois selon l'IBSA.

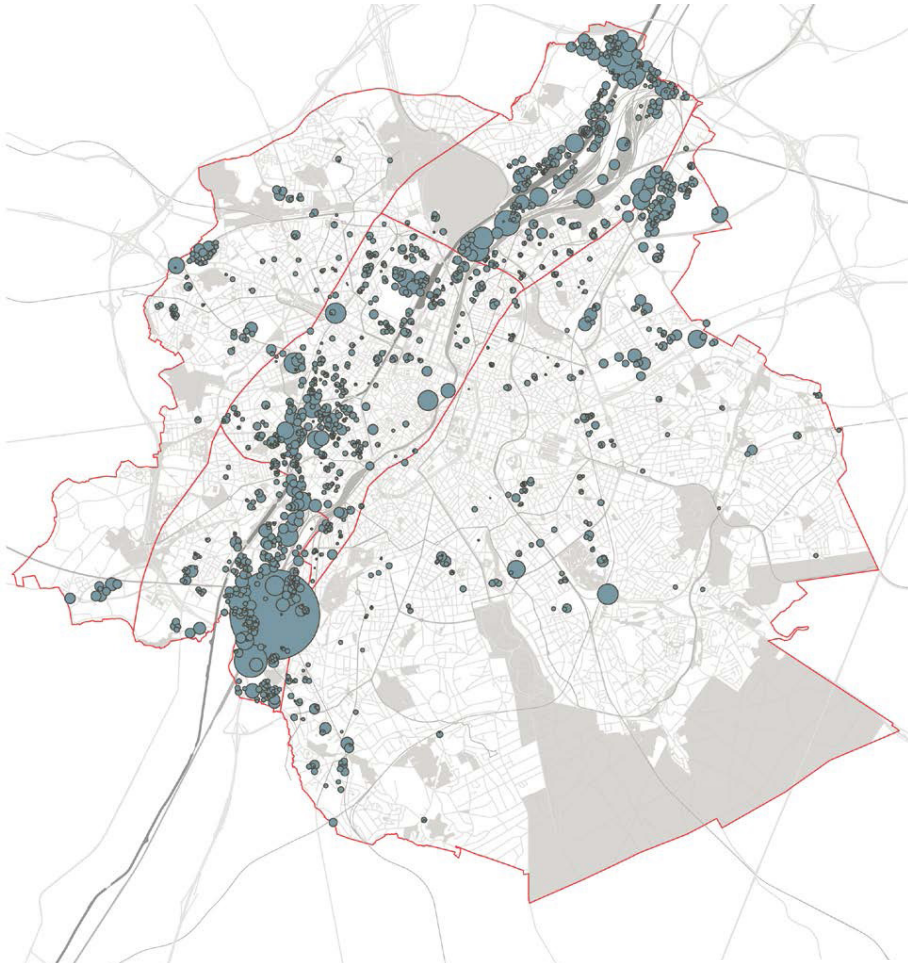
On qualifie souvent Bruxelles et d'autres métropoles occidentale tertiarisées, de villes « post industrielles ».

Ces villes se sont en effet spécialisées durant la période de désindustrialisation dans les chaînons immatériels de la production de valeurs. Cependant, ces pôles urbains restent totalement dépendants des activités d'extraction de ressources minières, d'assemblage d'appareils informatiques ou encore de construction de rames de métro.

Malgré le déclin direct du poids de l'industrie dans ces économies urbaines, elles restent donc directement impliquées au reste de la chaîne de production de biens matériels (IEB, 2018).

# // 3.3. Localisation de l'activité industrielle à Bruxelles :

Cartographie de l'activité industrielle à Bruxelles



perspective.brussels, Observatoire des activités productives, 2024



Cette carte illustrant la localisation et les superficies des ateliers et entrepôts en 2024 donne un aperçu précis de la répartition géographique des activités industrielles en région bruxelloise.

De manière générale, les activités productives se situent le long du canal dans un axe nord-sud. La Senne, et par la suite, le canal, ont été un des moyens de transport et de communication privilégiés dans l'histoire industrielle et commerciale de la Région. C'est le long de cet axe que des activités productives, ainsi que des quartiers ouvriers, populaires, se sont développés. Aujourd'hui encore, cette localisation préférentielle se marque et se maintient dans l'espace bruxellois.

La permanence et la reproduction de la localisation des activités industrielles le long de cet axe ne s'explique plus tant par l'utilisation de la voie d'eau comme moyen de transport mais plutôt par son intégration optimale aux axes routiers structurants, au réseau ferroviaire et surtout par la morphologie du bâti déjà existant. C'est ce tissu urbain industriel, composé de grands espaces, d'ateliers et d'entrepôts situés dans des espaces où le prix du foncier reste relativement accessible, qui favorise l'implantation et le maintien d'activités productives dans cet axe historique (DE VOGHEL et Al, 2018).

Au-delà de ce premier constat, une analyse plus fine permet d'observer que cette géographie n'est pas tout à fait homogène. Les espaces centraux de la ville abritent un nombre important de petites surfaces industrielles, denses, mitoyennes et qui occupent un bâti relativement ancien (GHODBANE et Al, 2024).

Aux extrémités de l'axe du canal, la forme et le type d'espaces industriels diffèrent de ceux du centre-ville : les surfaces sont plus vastes, plus dispersées et plus récentes (moins de 50 ans), organisées sous forme de zonings. Cette distinction spatiale se traduit également par une différenciation des types d'activités. On y retrouve les plus grandes entreprises de la région comme Audi Brussels ou la Sabca et des activités consommatrices d'espace comme le commerce de gros ou la logistique.

La proximité avec d'autres modes de transports tels que le Ring, le chemin de fer ou encore l'aéroport de Zaventem expliquent en partie cette configuration en périphérie. L'expansion urbaine et la recherche de terrains disponibles ont également influencé cette localisation. Le sud de l'axe industriel se caractérise plutôt par la présence d'ateliers alors que le nord est plutôt marqué par une forte présence d'entrepôts et d'activités logistiques (perspective.brussels, 2018).



perspective.brussels, Observatoire des activités productives, 2024

## // 3.4. Superficie

Entre 2018 et 2021, la Région a perdu environ 185. 000 m<sup>2</sup> d'ateliers et d'entrepôts. Près de 160.000 m<sup>2</sup> ont été reconvertis vers d'autres usages, principalement vers le logement (GHODBANE et AI, 2024).

En 2018, la Région Bruxelles-Capitale comptait 4.707.134 m<sup>2</sup> de locaux industriels : 42 % sont des ateliers et 46 % des entrepôts (IBSA 2018).

En 1997, on recensait encore 5.722.412 m<sup>2</sup> de superficies consacrées à l'activité productive. En 2011, ce chiffre chute à 4.730.000 m<sup>2</sup>, soit une perte d'environ 1.000.000 m<sup>2</sup> en 15 ans, dont 800 000 m<sup>2</sup> dans la zone du canal (IEB 2018).

Si Bruxelles abrite encore quelques « grandes industries » comme Audi Brussels (jusqu'en février 2025), la Sabca, Coca-Cola et Viangro, le tissu industriel de la région se caractérise plutôt, nous l'avons dit, par un ensemble de PME.

Ce sont principalement les espaces industriels du centre-ville et ceux situés dans des quartiers mixtes qui perdent du terrain au profit d'autres types de fonctions. Les reconversions s'opèrent en grande partie vers le logement ou les équipements collectifs. Le Nord et le Sud de l'axe du canal semblent plus résilients à la pression, où le nombre d'entrepôts et d'ateliers se maintient relativement mieux dans le temps.

La diminution des surfaces industrielles disponibles engendre une saturation et une pression grandissante sur les zones dédiées à l'industrie, ainsi que sur les acteurs de ces secteurs (GHODBANE et AI, 2024). De nombreux acteurs industriels sont pourtant demandeurs de s'installer ou de se maintenir à Bruxelles. Le principal obstacle semble être le manque d'espaces disponibles.

## // 3.5. Vacance immobilière

Selon la base de données Inventimmo gérée par citydev.brussels, 209.000 m<sup>2</sup> d'ateliers et d'entrepôts étaient vacants (à vendre ou à louer) en septembre 2024, soit 4,4% du parc industriel total (GHODBANE et AI, 2024).

Le taux de vacance relativement faible et la diminution constante des surfaces dédiées à l'industrie témoignent de la tension qui caractérise ce segment du marché immobilier. Presqu'aucun local ne reste vacant plus de 3 ans. Dans tout marché immobilier, un certain niveau de vacance conjoncturelle est essentiel pour limiter la pression.

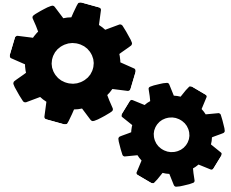
La vacance de longue durée semble toucher en priorité le tissu industriel ancien. C'est dans ce segment que s'opèrent le plus de reconversions vers d'autres usages alors que les espaces plus modernes en vente ou en location sont généralement réaffectés à des activités productives (DE VOGHEL et AI, 2018).

Ici encore, ces constats mettent en évidence que c'est dans les quartiers mixtes, denses et centraux, que l'activité industrielle peine à se maintenir et se voit peu à peu grignotée par des fonctions plus rentables.



A person wearing a white lab coat and safety glasses is working with a large, glowing orange cylindrical object. The person is leaning over the object, which is emitting a bright orange light. The background is dark and textured with a halftone pattern. The number '04' is overlaid in large white font on the bottom left of the image.

04



## **04. LA DÉSINDUSTRIALISATION : CAUSES ET CONSTATS**

La désindustrialisation s'enclenche à partir du début des années 1960. Elle concerne la majorité des villes et régions industrielles européennes. Bruxelles fut l'une des villes les plus sévèrement touchées par cette réalité et elle est aujourd'hui, l'une des villes les moins industrialisées d'Europe (Plan Gosuin, 2018).

La transformation de l'activité industrielle en Europe s'explique par une multitude de causes. Les hausses de la productivité ont causé une baisse de l'emploi et ont participé à la modification de l'économie vers des activités de services.

Par exemple, l'Europe produit aujourd'hui autant d'acier que dans les années 70 mais avec une main d'œuvre bien plus réduite. Une étude estime qu'entre 2000 et 2007, la hausse de la productivité est responsable à 65% de la baisse de l'emploi industriel en France (IEB, 2018).

La mondialisation de l'économie a entraîné une restructuration des filières de production. Les sites de production furent déplacés vers des espaces plus concurrentiels, où le coût de production était plus faible pour l'entreprise. Les activités de commandement se sont quant à elles maintenues dans les pays dits « développés », accentuant le passage à une économie de plus en plus tertiaisée.

Après le choc de la désindustrialisation, Bruxelles s'est relancée économiquement par la prolifération et le développement des activités tertiaires, de services. Cette relance a nécessité l'affirmation de sa place, en tant que capitale du Royaume et centre des institutions européennes, mais aussi de pôle de commandement et de contrôle national et international.

Aujourd'hui, nous l'avons vu, l'activité industrielle à Bruxelles, tous secteurs confondus, pèse très peu dans l'économie bruxelloise. L'ensemble des chiffres et constats précédemment exposés atteste de la poursuite du déclin de l'industrie dans la région.

Dans le chapitre qui suit, nous allons tenter d'expliquer les freins et limites au développement et au maintien de l'activité industrielle à Bruxelles.



# // 4.1. Quels sont les freins spécifiques au maintien et au développement de l'activité industrielle en région bruxelloise ?

## A - Le manque de terrains disponibles

Dans un contexte urbain comme Bruxelles où le foncier est rare et le besoin en logements et en équipements collectifs important, la concurrence entre les usages est omniprésente.

Les activités productives nécessitent des superficies conséquentes pour se maintenir et se développer. Elles sont moins rentables par m<sup>2</sup> que le logement ou le bureau, des fonctions dites « fortes », souvent valorisées dans les projets urbanistiques.

Bruxelles est une ville-région qui ne dispose pas d'hinterland. Elle n'a donc pas la possibilité de recourir à sa périphérie, moins chère et moins dense, pour y développer son activité industrielle. L'échec de la création d'une aire métropolitaine à Bruxelles participe à la pression importante sur le secteur industriel bruxellois.

La demande d'entreprises pour s'installer et se maintenir à Bruxelles est importante. citydev.brussels estimait, il y a une dizaine d'années, que quatre demandes de relocalisation sur cinq émanant des entreprises concernent une relocalisation intra-bruxelloise. Cette tendance s'est même accentuée, passant de 62 % en 2009 à 84 % en 2012. Il existe, ou du moins il existait, une réelle demande d'implantation dans la région, mais c'est le manque de terrains disponibles et compatibles qui freine aujourd'hui le maintien et le développement de l'industrie à Bruxelles. Le coût élevé des terrains à Bruxelles constitue également un frein au maintien des activités productives en milieu urbain, d'autant plus que nous l'avons vu, ces activités nécessitent des surfaces importantes (Actiris, 2024).

## B - Les contraintes d'exploitation et nuisances

Les activités industrielles génèrent des nuisances multiples : charroi, odeurs, bruit, poussière, ... Ce type d'activités s'intègre difficilement avec les autres fonctions urbaines et souffre souvent d'une perception négative de la part des riverains.

Les contraintes d'exploitation étant importantes, ces activités deviennent souvent non-fonctionnelles et se montrent peu résilientes dans les quartiers mixtes ou lorsque la mixité est introduite dans des espaces autrefois exclusivement industriels.

À l'inverse, les activités de production immatérielle générant moins de nuisances, s'insèrent plus facilement dans des espaces denses et mixtes. Ce sont ces activités qui sont généralement privilégiées, à défaut d'une reconversion directe en logements.

## C - La situation réglementaire

Les pouvoirs publics, notamment avec la modification du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) en 2013, ont contribué à renforcer la pression sur les espaces industriels. L'instauration des ZEMU (Zones d'Entreprises en Milieu Urbain) a permis l'introduction de logements sur des espaces jusqu'alors monofonctionnels, principalement dédiés à l'activité productive ou portuaire.

Paradoxalement, les activités logistiques ne sont pas autorisées sur ces ZEMU. L'arbitrage concernant l'utilisation des réserves foncières régionales s'est clairement fait au détriment des zones d'activités économiques productives.

Cette modification réglementaire a eu pour effet de favoriser la spéculation foncière et immobilière, de fragiliser les activités productives au profit du logement et, plus globalement, de gentrifier certains espaces le long du canal.

En quelques années, le tissu industriel historique et la composition socio-démographique des quartiers centraux ont été en partie transformés. Le projet de PRAS démographique prévoyait ainsi la transformation de 20% des Zones d'Industries Urbaines (ZIU) en Zones d'Entreprises en Milieu Urbain (ZEMU).

## D - La mobilité

La mobilité est une problématique majeure en région Bruxelles-Capitale. Elle se caractérise par un très grand nombre de navetteurs, principalement entrants, un réseau ferroviaire et fluvial sous-utilisé, un réseau routier très dense ainsi qu'un sous-investissement/sous-financement structurel dans ses infrastructures, qu'il s'agisse des tunnels, du métro ou du RER.

Ces caractéristiques participent à une congestion importante, compliquant le transport de personnes et de marchandises. Les travailleuses et travailleurs bruxellois rencontrent des difficultés à rejoindre leur lieu de travail, en particulier lorsque celui-ci est situé en périphérie (navetteurs sortants) et enfin, les déplacements professionnels deviennent de plus en plus problématiques dans Bruxelles.





DES

# 05. REVENDICATIONS RÉGIONALES POUR L'INDUSTRIE

La fermeture d'Audi Brussels doit servir d'électrochoc pour les pouvoirs publics. Il faut que la région se dote d'une véritable politique industrielle qui vise à protéger l'existant et développer des secteurs d'activités qui apportent un plus-value sociale et économique pour la région et les habitants.

## // 5.1. Développer une véritable politique industrielle à Bruxelles

- Il faut garantir la maîtrise publique du foncier, afin de permettre le maintien ou l'accueil d'activités productives et industrielles.
- Il faut conditionner l'ensemble des aides aux entreprises dans le secteur de l'industrie au maintien de l'activité industrielle et à la préservation de l'emploi.
- Il est nécessaire de contractualiser les aides économiques à l'industrie en termes de création d'emplois de qualité, d'investissements durables et de respect de la concertation sociale.



## La FGTB Bruxelles demande une réforme du PRAS :

- Le PRAS devrait limiter au maximum des PPAS et PAD dérogatoires et en interdire l'application dans les zones d'industries urbaines (ZIU).
- Un mécanisme de captation régionale des plus-values foncières lors de toute modification du PRAS (et d'autres outils réglementaires) est nécessaire.
- Il est également proposé d'intégrer une « clause de sauvegarde » pour empêcher que les entreprises déjà implantées sur une ZIU transformée en ZEMU soient contraintes de réaliser des travaux d'extension, de rénovation lourde, de transformation ou de reconstruction.
- Il serait pertinent d'autoriser le développement de l'activité de logistique dans les ZEMU, à condition qu'elle soit pourvoyeuse d'emplois en suffisance (cfr. normes de citydev.brussels) et qu'elle s'inscrive dans une logique d'économie circulaire.
- Il faut exclure les activités productives immatérielles des ZIU.

## // 5.2. Sauvegarder et développer les espaces industriels

La politique de réindustrialisation de Bruxelles doit en priorité se concentrer sur la préservation de l'existant. Il est indispensable de protéger les activités industrielles présentes dans les zones mixtes et dans les ZEMU.

- Il convient d'établir une véritable politique de rénovation et de réhabilitation des ateliers et entrepôts existants.
- Des contraintes devraient être imposées aux conversions d'ateliers et d'entrepôts vers d'autres fonctions. Si les locaux productifs ne sont plus adaptés aux besoins, des mécanismes de compensation pourraient être envisagés pour maintenir l'activité ou réactiver ces espaces.
- La transformation des espaces de bureaux et autres locaux en espaces productifs devrait être facilitée.

## // 5.3. Faire de la mobilité une priorité

La mobilité doit devenir une priorité partagée du Gouvernement et des interlocuteurs sociaux, tant pour le déplacement des habitants et des travailleurs que pour le transport des marchandises. La mobilité doit être envisagée à l'échelle métropolitaine.

Cette priorité partagée devrait inclure :

- Une coopération entre la STIB, le TEC, De Lijn et la SNCB afin de faciliter et rationaliser les déplacements entre Bruxelles et sa périphérie.
- Une optimisation de l'utilisation du réseau ferroviaire et fluvial, avec la finalisation du projet RER et la création de plateformes logistiques multimodales.
- La rénovation et le financement de nouvelles infrastructures de transport en commun, principalement pour les trams et les bus.
- L'étude et l'analyse de la mobilité industrielle et logistique, avec l'élaboration d'un plan régional de mobilité des activités productives et portuaires. Ce plan devra rationaliser les déplacements, réaliser des économies d'échelle et définir des routes logistiques prioritaires pour faciliter l'acheminement des marchandises dans Bruxelles par tout type de véhicule, en tenant compte des mobilités spécifiques des entreprises de services aux particuliers et aux entreprises (ascensoristes, électriciens, etc.).
- L'identification des principaux acteurs générant des flux de marchandises et leur accompagnement dans des processus d'optimisation.
- Le développement du transport fluvial et les infrastructures du canal et portuaires existantes. Le transport de marchandise par bateau, souvent le plus efficace en termes d'émissions de gaz à effet de serre, doit être encouragé. Il est également essentiel de préserver l'activité portuaire aujourd'hui menacée à Biestbroeck, le dernier endroit au sud de Bruxelles où les péniches peuvent effectuer un demi-tour.



## // 5.4. Développer la formation et la qualification

Plusieurs actions sont nécessaires pour renforcer les compétences et répondre aux besoins du tissu industriel bruxellois :

- Développer un outil de veille sectorielle par secteur industriel, afin d'identifier les besoins en qualifications afin d'y répondre par une offre de formation adaptée.
- Favoriser les coopérations entre les secteurs productifs et l'enseignement.
- Créer ou étendre un Programme de Formation en Entreprise (PFE) vers des secteurs d'activités d'avenir pour Bruxelles.
- Conjuguer politique de développement industriel avec politique d'emploi et de formation.



## // 5.5. Objectiver et développer les secteurs d'activité participant au développement local de Bruxelles

Pour promouvoir un développement économique durable et ancré dans la région, il est essentiel de :

- Identifier des secteurs capables de générer des densités d'emploi suffisantes par hectare (cfr. norme citydev.brussels) et qui correspondent aux caractéristiques de la main-d'œuvre régionale.
- Mettre en place des logiques trans-sectorielles et circulaires entre activités complémentaires de différents secteurs. Ces synergies favoriseraient la création d'économies d'échelle et d'innovations croisées.

Nous proposons une analyse rapide de deux secteurs d'activité qui semblent correspondre à notre vision d'un développement économique endogène de la région bruxelloise : l'agroalimentaire et le recyclage.

Il conviendra d'approfondir et d'élargir cette réflexion à d'autres types d'activités industrielles, toujours sous le prisme d'un développement ancré localement.



## A - L'agroalimentaire

L'agroalimentaire regroupe la transformation des produits agricoles et d'élevage en aliments, incluant des secteurs comme la boulangerie, la chocolaterie, les boissons, la viande, les fruits, les huiles, les produits laitiers ou encore les céréales.

Comme nous l'avons déjà souligné, ce secteur est un important pourvoyeur d'emplois à Bruxelles, avec plus de 4.000 travailleurs concernés. Il se caractérise par un grand nombre d'établissements (plus de 400) de petite taille, employant en moyenne 10 travailleurs. La main-d'œuvre est majoritairement régionale, en comparaison avec d'autres secteurs d'activité et se compose en grande partie de travailleurs et travailleuses relativement peu qualifiés.

L'agroalimentaire est un secteur d'activité qui se révèle relativement plus résilient face à la désindustrialisation par rapport au reste de l'industrie manufacturière (perspective.brussels, 2024). Si ce secteur est correctement protégé et développé, il pourrait répondre à certains besoins de la population tout en employant une main-d'œuvre locale et peu qualifiée.

Une réflexion approfondie sur ce secteur et ses débouchés nous apparaît donc tout à fait pertinente pour promouvoir un développement économique local et respectueux de l'environnement à Bruxelles.

Cependant, le secteur de l'agroalimentaire, en particulier l'abattage, est aujourd'hui menacé. La fermeture des abattoirs d'Anderlecht, prévue pour 2028, met sous pression l'ensemble de la filière de la viande. Par ailleurs, la possibilité d'une interdiction de l'abattage sans étourdissement, indépendamment de toute considération éthique ou religieuse, constitue une autre menace pour le secteur.

Une interdiction effective ne fera pas disparaître la demande pour la viande halal, toujours importante dans la région. Un scénario probable verrait des animaux élevés en Belgique être déplacés à l'étranger pour y être abattus puis découpés, avant d'être rapatriés surgelés à Bruxelles pour répondre au marché local. Ce scénario, plus coûteux et moins qualitatif, irait à l'encontre de notre vision pour une économie circulaire et durable.

## B - Le recyclage

Le recyclage englobe le tri, le traitement et la transformation des déchets. Ce secteur est actuellement peu développé dans l'économie circulaire bruxelloise. Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur le secteur du recyclage des appareils électroniques.

À Bruxelles comme dans d'autres grandes villes tertiariées, les activités de services génèrent une quantité importante de déchets, notamment informatiques, qui peuvent être valorisés et réutilisés. Ces déchets représentent donc une opportunité pour une région dont l'économie repose en grande partie sur l'activité tertiaire.



Certains traitements de ces déchets demandent par ailleurs peu d'espace, peuvent facilement s'intégrer au tissu urbain et produisent très peu de nuisances ou de pollution pour les fonctions voisines.

Au-delà des activités de services, les ménages de Bruxelles représentent aussi une source importante de déchets électroniques et informatiques. Selon IEB<sup>5</sup>, chaque ménage stockerait 24 kg de déchets électroniques et informatiques (DEEE) inutilisés.

Inclure le secteur du recyclage dans l'économie bruxelloise permettrait à la fois de modifier le comportement des consommateurs afin de réduire notre impact environnemental tout en développant une branche d'activité génératrice d'emplois peu qualifiés.

Le secteur du recyclage est en grande partie financé via le principe du consommateur payeur. À l'achat d'un appareil électrique, chaque consommateur paie une cotisation Recupel, qui est réinjectée dans la collecte et le tri des déchets.

Aujourd'hui, les emplois de ce secteur gravitent principalement autour des acteurs de l'économie sociale, créant des emplois de transition destinés à un public précarisé.

La collecte, le tri, le démantèlement et la réparation demandent des moyens humains qui ne recouvrent pourtant pas le prix de revente des appareils reconconditionnés ou des matériaux extraits (IEB, 2018).

Développer ce secteur dans une perspective durable pourrait répondre à plusieurs défis : renforcer l'économie circulaire, créer des emplois locaux accessibles et limiter l'impact environnemental de la région bruxelloise.

Mais bien que cette activité productive ait une véritable plus-value sociale et environnementale, elle reste largement tributaire du financement public. Dans le contexte actuel, le recyclage ne semble pas suffisamment rentable pour s'insérer dans une économie de marché compétitive.





# CONCLUSION

À travers cette analyse, nous avons souhaité, en tant que syndicat dans la ville, proposer une réflexion sur la place de l'industrie à Bruxelles. Cette place doit, selon nous, être ancrée dans les réalités socio-économiques et environnementales de la Région, en partant de l'existant pour envisager un développement à la fois durable et inclusif.

Bruxelles dispose d'atouts considérables : un tissu industriel structuré le long de l'axe du canal où se maintient un réseau dense de petites et moyennes entreprises, la ville est un nœud de communication et de transport important, la Région dispose d'une main-d'œuvre diversifiée.

Pourtant, ces forces sont fragilisées par des réalités urbaines bien spécifiques : une pression foncière exacerbée par le PRAS, le coût élevé des terrains, les difficultés liées à la congestion automobile et plus largement, le déclin de l'industrie dans l'économie régionale.

Face à ces défis, il est impératif d'identifier, de soutenir et de valoriser les secteurs économiques qui apportent des services essentiels aux Bruxellois. Objectiver et analyser ces activités, permettra d'en mesurer la valeur ajoutée sociale et environnementale pour la ville et le bien-être de ses habitants. Promouvoir une telle vision nécessite de développer une politique industrielle volontariste et ambitieuse.

Le paradoxe bruxellois – une ville créatrice de richesse mais marquée par de profondes inégalités sociales - souligne l'urgence d'une réflexion globale et cohérente, qui articule développement économique, justice sociale et transition écologique autour de la question industrielle pour faire de Bruxelles une ville productive, inclusive et durable.

# BIBLIOGRAPHIE :

ACTIRIS, Baromètre de la qualité de l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, Mars 2023. Disponible sur : <https://clerfayt.brussels/sites/default/files/files-vd/pdf/barometre-qualite-emploi-2023.pdf> □ emploi qualifié

ACTIRIS, Secteurs Industriels, Actualité et perspectives, Veille et anticipation, emploi, formation et intermédiation sur le marché du travail à Bruxelles [en ligne], Aout 2016. Disponible sur : [https://www.actiris.brussels/media/31ligcmy/focus-industries\\_-\\_etude-h-7B802F2D.pdf](https://www.actiris.brussels/media/31ligcmy/focus-industries_-_etude-h-7B802F2D.pdf)

ACTIRIS, VIEW.BRUSSELS, Emploi et chômage ouvrier en région Bruxelles-Capitale, Etat des lieux 2024 [en ligne], septembre 2024. Disponible sur : <https://www.actiris.brussels/media/50xpaenm/2024-10-view-brussels-emploi-et-ch%C3%B4mage-ouvrier-cpr-h-46814CD0.pdf>

BE.BRUSSELS, PLAN INDUSTRIEL, Vision et Stratégie pour les activités productives en Région de Bruxelles-Capitale. Janvier 2019. Disponible sur : [https://didiergosuin.brussels/sites/default/files/documents-articles/plan\\_industriel\\_fr.pdf](https://didiergosuin.brussels/sites/default/files/documents-articles/plan_industriel_fr.pdf)

BRUPARTNERS, Stratégie 2025 pour Bruxelles, Un nouveau dynamisme pour la Région, 16 juin 2015. Disponible sur : [https://www.brupartners.brussels/sites/default/files/instances/Strategie\\_2025-FR.pdf?bcsi\\_scan\\_243d48a5b3bd1d82=0&bcsi\\_scan\\_filename=Strategie\\_2025-FR.pdf](https://www.brupartners.brussels/sites/default/files/instances/Strategie_2025-FR.pdf?bcsi_scan_243d48a5b3bd1d82=0&bcsi_scan_filename=Strategie_2025-FR.pdf)

BX1, Le nombre d'ouvrier en légère augmentation à Bruxelles, BX1 [en ligne], le 23 octobre 2024. Disponible sur : <https://bx1.be/categories/economie/le-nombre-douvrier-en-legere-augmentation-a-bruxelles/?theme=classic>

BX1, Malgré la désindustrialisation, l'emploi ouvrier se maintient dans la capitale, BX1 [en ligne], le 24 octobre 2024. Disponible sur : <https://bx1.be/categories/news/malgre-la-desindustrialisation-emploi-ouvrier-se-maintient-dans-la-capitale/?theme=classic>

CALISTE, Lisa, CARNINO, Guillaume, Qu'est-ce que l'industrie ? Artefact [en ligne], n°17, novembre 2022. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/artefact/13273?lang=en>

DE BEULE, Michel, BOSWELL, Ralph, DOORNAERT, Alain, HANSENS, Bart, VANOBBERGHEN, Jean-Michel, Evolution 1997-2011, Observatoire des activités productives [en ligne], n°1, février 2012. Disponible sur : [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/obsactprod\\_1\\_0.pdf?bcsi\\_scan\\_243d48a5b3bd1d82=0&bcsi\\_scan\\_filename=obsactprod\\_1\\_0.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/obsactprod_1_0.pdf?bcsi_scan_243d48a5b3bd1d82=0&bcsi_scan_filename=obsactprod_1_0.pdf)

DE FOSSE, Marianne, Anciens entrepôts urbains de Bruxelles : architecture et construction, Brussels studies [en ligne], n°117, le 27 novembre 2017. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/brussels/1590>

DE LANGE, Bram, GODIN, Mattéo, MICHIELS, Pierre-François, Baromètre conjoncturel de la région Bruxelloise, IBSA, Perspective.Brussels n°40 [en ligne], printemps 2024. Disponible sur : [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/24-I\\_BaroFR.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/24-I_BaroFR.pdf)

DELRUE, Maxime, Quel avenir pour l'industrie à Bruxelles ? l'Echo [en ligne], le 31 aout 2024. Disponible sur : <https://lecho.acceptance2.mediafin.be/economie-politique/belgique/bruxelles/quel-avenir-pour-l-industrie-a-bruxelles/10562076.html>

DE VOGHEL, Christophe, STRALE, Mathieu, BOSWELL, Ralph, COEKELBERGHS, Sophie, Immobilier logistique et état des lieux 2017, Observatoire des activités productives [en ligne], n°4, Juin 2018. Disponible sur : [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/perspective-brochure\\_observatoire-04-2018\\_web.pdf?bcsi\\_scan\\_243d48a5b3bd1d82=0&bcsi\\_scan\\_filename=perspective-brochure\\_observatoire-04-2018\\_web.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/perspective-brochure_observatoire-04-2018_web.pdf?bcsi_scan_243d48a5b3bd1d82=0&bcsi_scan_filename=perspective-brochure_observatoire-04-2018_web.pdf)

DONDERS, Elisa, GHODBANE, Dalila, GUERIN, Annabelle, LENAERTS, Maarten, PEZZUTI, Veronica, RIEZNIK, Natalia, VERCAMMEN, Sven, PATERMO, Patricia, Schaerbeek-Formation, Enjeux économique et logistiques, Sur base des entretiens avec des acteurs institutionnels (printemps 2023). Perspective. Brussels [en ligne], Mars 2024. Disponible sur : [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/sf\\_rapport\\_fr.pdf?bcsi\\_scan\\_243d48a5b3bd1d82=0&bcsi\\_scan\\_filename=sf\\_rapport\\_fr.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/sf_rapport_fr.pdf?bcsi_scan_243d48a5b3bd1d82=0&bcsi_scan_filename=sf_rapport_fr.pdf)

FAINSILBER, Denis, La Belgique marie ses deux grands ports Anvers et Zeebrugge, Les échos [en ligne], le 28 avril 2022. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/la-belgique-marie-ses-deux-grands-ports-anvers-et-zeebrugge-1403691>

GHODBANE, Dalila, COEKELBERGHST, Sophie, HANSON, Emilie, GODIN, Mattéo, Observatoire des activités productives, Etat des lieux, les espaces de la production alimentaire à Bruxelles, Perspective. Brussels [en ligne], n°5, novembre 2024. Disponible sur : [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/oap5\\_241128\\_web.pdf?bcsi\\_scan\\_243d48a5b3bd1d82=0&bcsi\\_scan\\_filename=oap5\\_241128\\_web.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/oap5_241128_web.pdf?bcsi_scan_243d48a5b3bd1d82=0&bcsi_scan_filename=oap5_241128_web.pdf)

IEB, Bruxelles industrielle ? Bruxelles en mouvements, Inter-environnement-Bruelles, fédération de comités de quartier et groupes d'habitants, n°296, septembre-octobre 2018.

IEB, PLAN INDUSTRIEL, Vision et Stratégie pour les activités productives en Région de Bruxelles-Capitale, assemblée inter environnement Bruxelles [en ligne], le 14 mai 2019. Disponible sur : [https://ieb.be/IMG/pdf/pre\\_sentation\\_du\\_pi\\_ieb.pdf](https://ieb.be/IMG/pdf/pre_sentation_du_pi_ieb.pdf)

ONSS, Analyse du marché de l'emploi : données trimestrielles 2022. Disponible sur : <https://www.onss.be/stats/analyse-du-marche-de-lemploi-donnees-trimestrielles-detaillees#methodology>

ORBAN, Alexandre, SCOHIER, Claire, Evolution des activités productives en Région de Bruxelles-Capitale et besoins des habitants : les discours institutionnels à l'épreuve des faits. [en ligne], le 29 décembre 2017. Disponible sur : [https://www.ieb.be/spip.php?page=impression&id\\_article=34257](https://www.ieb.be/spip.php?page=impression&id_article=34257)

LE SOIR, L'abattoir d'Anderlecht cessera ses activités en 2028 [en ligne], le 10 avril 2024. Disponible sur : <https://lesoir.be/580066/article/2024-04-10/labattoir-danderlecht-cessera-ses-activites-en-2028>

VANDERMOTTEN, Christian, LECLERCQ, Els, CASSIERS, Tim, WAYENS, Benjamin, L'économie bruxelloise, Brussels studies [en ligne], n°7, le 26 janvier 2009. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/brussels/934?lang=nl>

# ANNEXE :

Nombre de travailleurs par secteur industriel à Bruxelles entre 1996 et 2022

Année	1996	2001	2006	2008
Industries extractives	60	51	185	80
Industries alimentaires, boissons, tabac	6 134	5 571	4 383	3 695
Industrie textile	2 012	1 743	1 136	1 130
Industrie de bois, du papier et imprimerie	7 867	7 534	5 545	2 410
Cokéfaction et raffinage	70	57	69	69
Industrie chimique	5 510	5 706	4 549	1 866
Industrie pharmaceutique	-	-	-	2 279
Fabrication de produits minéraux non métalliques	1 543	1 457	1 199	1 242
Métallurgie	4 394	4 153	2 000	2 048
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	874	440	379	912
Fabrication d'équipements électriques	2 670	3 388	3 079	1 053
Fabrication de machines et équipements	2 946	2 528	2 299	2 260
Fabrication de matériels de transport	7 440	9 634	7 377	3 083
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4 758	4 976	5 115	3 965
Gestion des eaux, des eaux usées et des déchets	0	0	0	3 738
Autres	1 211	1 152	609	1 800
<b>Total</b>	<b>47 489</b>	<b>48 390</b>	<b>37 924</b>	<b>31 630</b>

2010	2012	2014	2016	2018	2020	2022
65	45	120	81	92	90	79
3 695	4 163	3 956	3 759	4 094	4 024	4 059
1 054	507	382	368	353	277	261
2 046	1 836	1 501	1 002	825	808	808
-	-	-	-	-	-	-
687	873	818	572	562	594	721
2 272	2 078	1 742	1 773	1 730	1 915	2 071
1 054	1 158	741	792	422	378	392
1 777	2 237	1 467	1 387	1 323	1 356	1 440
307	142	137	125	101	99	139
1 047	751	812	721	658	575	636
1 830	1 470	1 214	826	864	845	891
3 028	3 371	3 389	3 414	3 605	3 785	3 537
4 431	4 565	4 557	4 220	4 264	4 225	4 301
3 642	3 646	3 150	3 207	3 224	3 335	3 526
2 464	2 466	1 604	1 449	1 377	1 343	1 039
<b>2 9339</b>	<b>29 308</b>	<b>25 590</b>	<b>23 696</b>	<b>23 494</b>	<b>23 649</b>	<b>23 900</b>



E.R. FLORENCE LEPOUVRE | 45 RUE DE SUEDE, 1060 BRUXELLES

